

Article 1 : L'Olympique Rémois Tennis de Table organise le **dimanche 19 septembre 2021**, un tournoi régional au gymnase René Tys, 36 rue Léo Lagrange à Reims. Ce tournoi régional est homologué sous le n° 1205/2021-R.

Article 2 : Ce tournoi est ouvert à tous joueurs licenciés à la F.F.T.T. de la Ligue Grand-Est.

Article 3 : Le tournoi est composé de 8 tableaux homologués.

Article 4 : Le classement à prendre en compte pour ce tournoi est le classement officiel de la première phase 2021-2022.

Article 5 : Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches par poules de 3 joueurs, dont 2 seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe (excepté le tableau 5 à 6, où les trois joueurs sont qualifiés pour le tableau final à l'issue de la poule et le tableau 15-22 qui comportera des poules de 4 joueurs où les trois premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final). Aucun retard ne sera admis, "**scratch**" irrévocable 15 minutes après le premier appel. La compétition se déroulera avec des balles en plastique.

Article 6 : Des engagements pourront être pris sur place le jour même dans la limite des places disponibles par tableau.

Article 7 : Le tournoi pourra accepter 3 tableaux par joueur.

Article 8 : Les droits d'engagements sont fixés à **8€ par tableau (22€ pour 3 tableaux)**
Le paiement par chèque sera à libeller à l'ordre de **l'Olympique Rémois Tennis de Table**.

Article 9 : Les engagements devront parvenir avant :
Le samedi 18 septembre 2021 à 12 h 00
M Emmanuel Barcelo, emmanuel.barcelo@yahoo.fr
Au 27 rue du 8 mai 1945 51400 MOURMELON-LE-PETIT
03.26.66.06.88

Article 10 : Les 8 premiers joueurs de chaque tableau seront récompensés, si celui-ci comporte au minimum 13 participants. La remise des récompenses sera effectuée à l'issue du tournoi.

Article 11 : L'Olympique Rémois décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'affaire du participant ainsi que tout accident corporel.

Article 12 : Il ne sera pas prévu d'interruption de rencontre le midi, une buvette sera ouverte dans la salle (boisson, sandwich, chips, gâteau, confiserie)

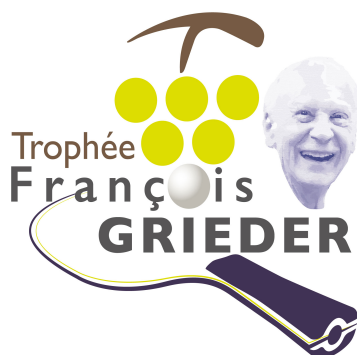
Article 13 : L'Olympique Rémois Tennis de Table se réserve le droit de supprimer un tableau, par manque de participant, les joueurs inscrits dans celui-ci seront remboursés de leur engagement.

Article 14 : L'arbitrage des parties de poule sera effectué par les joueurs de la poule.

Article 15 : Le juge arbitre sera Emmanuel BARCELO, JAN, assisté de Mme Dominique VAUCOULEUR, JA3, de M Jean-François GUIRAO, JA2, de Mme Mathilde ORDONEZ, JA2 et de M Franck DENIS, JA2.

Article 16 : Tous les joueurs (ses) seront munis de leur attestation de licence 2021-2022, celle-ci pouvant être demandée par le juge arbitre.

Article 17 : Ce tournoi est le 1^{er} Tournoi au programme du :



PROCOLE SPECIFIQUE LIÉ A LA SITUATION SANITAIRE

Article 18 : **Le Pass Sanitaire est obligatoire pour tous les compétiteurs et accompagnateurs âgés de 18 ans ou plus présents dans le complexe sportif. Un contrôle sera effectué à l'entrée de la salle.**

Article 19 : Le port du masque n'est pas obligatoire mais est fortement recommandé au sein du complexe sportif.

Article 20 : Ne sont autorisés sur le plateau de jeu que coaches, juge-arbitres, joueurs, arbitres et bénévoles de l'organisation

Article 21 : Les joueurs apportent leur propre matériel qu'ils ne prêtent à personne. Ils posent leurs affaires personnelles en dehors des aires de jeu. Il ne doit pas y avoir de contact physique entre les joueurs, ni avec les officiels et coaches. La poignée de main est interdite.

Article 22 : Les joueurs utilisent une solution hydro-alcoolique ou autre (lingettes) à leur arrivée dans l'aire de jeu. Les joueurs ne s'essuient pas les mains sur la table.

Article 23 : Si un joueur ne respecte pas les consignes sanitaires pendant la compétition, il peut être sanctionné par le juge-arbitre. S'il s'agit d'une personne non-joueur ou non licenciée, c'est le responsable du club qui fera autorité